

Sur demande du ministre des Armées et par arrêté du 15 septembre 2026, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome Le Luc - Le Cannet, sur le territoire des communes du Cannet-des-Maures, de Besse-sur-Issole, de Cabasse, de Flassans-sur-Issole, de La Garde-Freinet, du Luc, des Mayons, du Muy, du Plan-de-la-Tour, de Sainte-Maxime et de Vidauban, au bénéfice du Ministère des Armées et des Anciens combattants. Cette enquête, d'une durée de 19 jours consécutifs, se tiendra en mairie du Cannet-des-Maures du **lundi 12 octobre 2026 au vendredi 30 octobre 2026 inclus**.

Le projet vise à instituer le plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome Le Luc - Le Cannet afin de le protéger contre l'édification d'obstacles incompatibles avec la sécurité en vol.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment, le procès-verbal de clôture de la consultation des services et des collectivités publiques intéressées et le projet de plan de servitudes aéronautiques (PSA). Au terme de la procédure, l'approbation du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome Le Luc - Le Cannet est prise par un arrêté du ministre des Armées et des Anciens combattants.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

1) **sur le site internet** comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête à 0h01, au dernier jour de l'enquête à 23h59 : <https://www.registre-numerique.fr/plan-servitudes-aeronautique>

2) **sur support papier**, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- **Mairie du Cannet-des-Maures**, siège de l'enquête publique, Parc Henri Pellegrin, 83340 Le Cannet-des-Maures, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- **Mairie de Besse-sur-Issole**, 15 boulevard Paul Bert, 83890 Besse-sur-Issole du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- **Mairie de Cabasse**, place de la République, 83340 Cabasse, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h00.
- **Mairie de Flassans-sur-Issole**, 30 bis, avenue du Général de Gaulle, 83340 Cabasse, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.
- **Mairie de La Garde Freinet**, place de la Mairie, 83680 La Garde-Freinet, lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00.
- **Mairie du Luc**, 3 place de la Liberté, 83340 Le Luc-en-Provence, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 8h30 à 12h30.
- **Mairie des Mayons**, Rue Grande, 83340 Les Mayons, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h30 à 17h30, le mercredi de 10h00 à 12h00.
- **Mairie du Muy**, 4, rue de l'Hôtel de Ville, 83490 Le Muy, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- **Mairie du Plan de la Tour**, 37 Place du Maréchal Foch, 83120 Le Plan de la Tour, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h30 à 17h30.
- **Mairie de Sainte-Maxime**, Bd des mimosas, 83120 Sainte-Maxime, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
- **Mairie de Vidauban**, place Georges Clémenceau, 83550 Vidauban, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

3) **sur un poste informatique** en mairie du Cannet-des-Maures , aux jours et heures précisés au lieu d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

1) **sur le registre d'enquête publique** à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquête, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus.

2) **sur le site internet** comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1^{er} jour de l'enquête 0h01 au dernier jour de l'enquête 23h59 : <https://www.registre-numerique.fr/plan-servitudes-aeronautique>

3) **par courriel** via l'adresse suivante : plan-servitudes-aeronautique@mail.registre-numerique.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/plan-servitudes-aeronautique> ; tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

4) **par courrier postal** jusqu'au 30/10/2026 à 12h00 (date de réception du courrier en mairie) à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique : **Mairie du Cannet-des-Maures** Parc Henri Pellegrin, 83340 Le Cannet-des-Maures
Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

5) **par voie écrite** en consignnant ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête ou **orale** en s'adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues au lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

Monsieur Michel SACHER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, au lieu, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur : Mairie du Cannet-des-Maures, siège de l'enquête publique, Parc Henri Pellegrin, 83340 Le Cannet-des-Maures
lundi 12 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 - mercredi 21 octobre 2026 de 14h00 à 17h00
mercredi 28 octobre 2026 de 9h00 à 12h00 - vendredi 30 octobre 2026 de 14h00 à 17h00

Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage en indiquant l'objet à l'adresse suivante : plan-servitudes-aeronautique@mail.registre-numerique.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête,
- en mairies du Cannet-des-Maures, de Besse-sur-Issole, de Cabasse, de Flassans-sur-Issole, de La Garde-Freinet, du Luc, des Mayons, du Muy, du Plan-de-la-Tour, de Sainte-Maxime et de Vidauban ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ;
- sur le site Internet des services de l'État dans le Var : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1er du code des relations entre le public et l'administration.